

Modalités de fonctionnement des réseaux ECLORE

Composition des réseaux

L'accent porté sur le parcours de l'élève de la maternelle au supérieur a nécessité de revoir l'organisation académique, le bassin perdant sa pertinence au regard du nombre d'écoles qu'il regroupe. Le paramètre retenu pour structurer le réseau est le secteur, il a été aussi tenu compte des flux réels d'élèves et des inflexions récentes de la carte scolaire. Le réseau de secteur devient l'unité opérationnelle de mise en œuvre du projet académique basé sur la continuité et la fluidité du parcours de l'élève de la maternelle au supérieur. Bien évidemment le réseau a aussi une vocation horizontale, il doit permettre les liaisons entre réseaux voisins sur des thématiques locales qui nécessitent par exemple un travail entre têtes de réseau en particulier pour la liaison lycée-supérieur.

Un réseau regroupe donc les écoles du secteur d'un collège, les collèges du secteur d'un LGT, un LP et le cas échéant une SEGPA, un EREA, un LPA .

L'académie compte 37 réseaux.

Le réseau, espace d'animation pédagogique, doit permettre d'envisager le parcours de l'élève dans sa globalité, de rechercher une cohérence et une complémentarité des parcours. Il s'appuie sur un diagnostic territorial et un état des lieux des pratiques pédagogiques et des résultats des élèves.

Comité de pilotage

Il est composé d'un IEN 1er degré, d'un IEN ET-EG, d'un IA-IPR, d'un Directeur d'école, d'un Principal ou adjoint au principal, d'un Proviseur ou adjoint au proviseur.

Il se réunit sous la responsabilité fonctionnelle du DASEN.

Son rôle :

- il réalise le projet de réseau : document de politique pédagogique et éducative territoriale, document succinct (deux pages maxi, quelques indicateurs + objectifs opérationnels du réseau)
- il impulse, anime, régule et évalue les actions de réseau (possibles commissions de travail)
- il conçoit, au regard du diagnostic et des objectifs du réseau, un plan de formations de proximité
- il veille à faire connaître et exister le réseau auprès de l'ensemble des acteurs du secteur
- il identifie les partenaires privilégiés du réseau : référents gendarmerie, police et justice, référents culture, référents décrochage scolaire, référents des collectivités territoriales, acteurs du temps périscolaire, représentant de l'apprentissage, représentant de l'agriculture, représentant du secteur médico-social, représentant de l'enseignement adapté, représentant de l'enseignement spécialisé, représentant de l'entreprise, etc.

Le coordonnateur du réseau, nommé par le recteur, convoque le Copil, coordonne la mise en place du projet du réseau. Il est le garant de l'impulsion du travail du réseau.

Conseil de réseau

Outre les membres du comité de pilotage il est composé de l'ensemble des directeurs d'écoles, des personnels de direction, des gestionnaires, des partenaires du réseau.

Il se réunit au minimum deux fois par an afin de mettre en place les actions de l'année à venir et pour en faire le bilan à l'issue de l'année.

Son rôle :

- mobiliser les responsables d'écoles et d'établissement autour du projet de réseau
- proposer des actions par école/établissement permettant d'atteindre les objectifs du réseau, en particulier concernant les parcours des élèves
- évaluer annuellement les effets des actions menées

Pilotage réseaux - établissements : étapes, rôles et calendrier

Année 2013-2014

Etapas / Calendrier	Parcours de la maternelle vers le supérieur		Comité de pilotage réseau	DASEN – DSDEN Représentant du Recteur
	Ecoles – Circo – IEN (cf : docs projet d'école 2012)	EREA-Collèges et Lycées (cf : documents PE 2012)		
Diagnostic Au regard du projet académique, le diagnostic de réseau irrigue le diagnostic du projet d'école/EPLE. Octobre - Décembre	- Préparation du diagnostic école en 2 temps : évaluation des résultats (au regard des spécificités réseau) + diagnostic et définition des pistes d'actions - l'IEN valide la 1 ^{ère} partie du projet d'école	- Préparation du diagnostic EPLE en 2 temps : analyse propre à l'EPLE + spécificités réseau	- Mise en place des comités de pilotage - Elaboration du diagnostic de réseau (à envoyer aux écoles et EPLE pour alimenter leurs propres projets)	- Lancement du réseau - Elaboration du diagnostic avec le comité de pilotage
Finalisation des projets (cohérence PE/projet de réseau) Janvier – Mars 2014	-Ecriture des actions et concertation avec le collège du secteur -Echanges avec l'équipe de circo. et validation IEN du projet d'école -présentation au conseil d'école et au conseil école-collège	Finalisation du PE et envoi au DASEN	Projet de réseau (à envoyer aux acteurs du réseau)	Analyse les projets - de réseaux, -d'établissement -d'écoles
Contrat d'objectifs (CO) Janvier – Avril 2014		-Navette avec la DSDEN (remarques Copil –R + EPLE) -Echanges et compléments collectivité -Finalisation du CO	CO : le Copil-R peut apporter des compléments	-Proposition de contrat d'objectifs à l'EPLE. -concertation avec le comité de pilotage
Programme d'actions, évaluation, rapport annuel	-Programme annuel d'actions -Rapport annuel (articulé au projet de réseau, consignes en préparation) -Auto-évaluation		Impulse, anime, régule et évalue les projets en réseau.	

Quelques définitions mises à jour

Projet de réseau : expression de la politique pédagogique et éducative territoriale, c'est un document succinct (deux pages maxi) composé d'indicateurs de parcours des élèves, d'objectifs opérationnels du réseau et de pistes d'actions. Le PEDT propre aux rythmes scolaires, le conseil "écoles-collège" et les actions CESC ont vocation à trouver leur place dans ce premier projet de réseau. Concernant les actions inter-cycles ou inter-établissements : toutes facilités seront données pour des échanges de poste à poste ou pour des interventions pédagogiques de professeurs des écoles en collège et inversement, de professeurs de collèges en lycées et inversement. Quelques moyens supplémentaires pourront être attribués pour la formation et les projets de réseaux.

Projet d'établissement : pluriannuel, il est composé du diagnostic, d'une problématique pertinente au regard de celle du réseau, et d'objectifs opérationnels. Le programme d'actions, annuel, n'en fait pas partie. Expression de l'autonomie de l'établissement, le projet d'établissement prend tout son sens dans la concertation et la collégialité.

Le diagnostic d'établissement, alimenté du diagnostic du réseau, est composé au minimum des indicateurs de la fiche synthèse (Intranet > Infocentre > Indicateurs > application Tableaux de bord). Il se concrétise par une triple analyse du contexte, des résultats et des parcours des élèves.

Définition contrat d'objectifs : outil de pilotage de la contribution de l'établissement aux résultats de l'académie, il implique un dialogue entre les autorités académiques et les personnels de l'établissement afin de partager l'analyse de la situation, la problématique et les objectifs.

Le rôle de la collectivité territoriale de rattachement est renforcé ; elle peut souhaiter signer avec l'EPL et l'autorité académique un contrat tripartite et pluriannuel d'objectifs (2013 – 2017).

La mise en œuvre de ce contrat implique pour l'établissement de concevoir et réaliser des actions en relation avec les objectifs fixés, pour les autorités académiques d'accompagner l'établissement dans cette mise en œuvre.

Une régulation des contrats d'objectifs sous la forme d'un dialogue dit de « gestion » sera effectuée à mi-parcours ou au début du processus (dialogue de gestion en préambule de la signature des contrats d'objectifs) ; elle donnera lieu à des échanges avec les autorités académiques (les éléments de calendrier donnés pour les contrats d'objectifs sont indicatifs car les collectivités n'ont pas encore précisé leurs intentions quant à leur participation).